

RÈGLES APPLICABLES AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE (2019)

Veuillez prendre connaissance de toutes les modalités avant de remplir le formulaire à l'endos.

Demands admissibles

- Propriétaire d'un immeuble (résidentiel ou non résidentiel) situé à Saint-Bruno ou son représentant dûment autorisé;
- Les industries, commerces et institutions sont admissibles au programme.

Description du programme

- Limite d'un (1) remboursement par adresse et par immeuble par année;
- Immeuble = résidence unifamiliale, chaque maison en rangée, chaque résidence jumelée, immeuble multifamilial (locatif ou copropriété), industrie, place d'affaires, centre de la petite enfance, garderie, établissement d'enseignement;
- Jusqu'au 31 décembre 2019 ou jusqu'à l'épuisement des fonds.

Compostage domestique

- **Remise de 25 \$** sur le coût d'achat en magasin d'un composteur domestique, d'un vermicomposteur ou du matériel pour la construction d'un composteur domestique.

Compostage communautaire

- **Remise de 50 \$** sur le coût d'achat d'un équipement de compostage communautaire ou du matériel pour la construction d'un composteur communautaire;
- Pour être admissible comme « communautaire », l'équipement doit être utilisé par un immeuble multifamilial, une industrie, un commerce ou une institution et être constitué de l'une des options suivantes :
 - Deux (2) composteurs domestiques simples ou plus;
 - Un (1) composteur à deux (2) compartiments ou plus.

Critères d'admissibilité

- Le composteur doit avoir été acheté entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019;
- La demande de remboursement doit être présentée avant le 31 décembre 2019;
- Le composteur doit être installé à l'adresse indiquée sur le formulaire;
- Le composteur doit être installé dans la **cour latérale ou arrière** du bâtiment (règlement d'urbanisme);
- N'est pas admissible : un composteur acheté dans le cadre d'un autre programme de subvention;
- Pour être admissible, le composteur (domestique ou communautaire) construit sur mesure doit :
 - avoir des côtés ajourés et être couvert sur le dessus (les matières à composter doivent être contenues à l'intérieur de l'équipement);
 - reposer directement sur le sol (être en contact avec les microorganismes);
 - être à l'épreuve des animaux;

Note importante : les bâches, clôtures à neige et blocs de ciment ne sont pas autorisés comme matériau admissible.

Pièces justificatives exigées avec la demande de remboursement

- Copie lisible de la facture (nom et coordonnées du détaillant, date d'achat, marque du composteur, modèle, liste des matériaux et numéros de TPS et TVQ);
- Photo du composteur installé;
- Si le demandeur n'est pas le propriétaire de l'immeuble : lettre d'autorisation du propriétaire.

Pourquoi encourager le compostage domestique

En compostant les résidus alimentaires et de jardin à la maison, plus besoin de collecter et de transporter ces matières au site de disposition, donc économie de carburant et diminution des gaz à effet de serre (GES). Le compostage émet aussi 20 fois moins de GES que l'enfouissement. En compostant, vous contribuez à réduire les émissions de GES et à lutter contre les changements climatiques. En prime, vous obtenez un excellent amendement et fertilisant pour la terre du jardin et des plantes d'intérieur!

Renseignements

stbruno.ca/compost

Ligne info-collectes : 450 645-2919



PROGRAMME DE SOUTIEN AU COMPOSTAGE DOMESTIQUE



FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Remplissez le formulaire à l'encre et en caractères d'imprimerie.

REMBOURSEMENT DEMANDÉ : 25 \$ Domestique 50 \$ Communautaire

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR Propriétaire Représentant autorisé (joindre autorisation du propriétaire)

Nom	Prénom
Courriel	
Téléphone 1	Téléphone 2

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

Adresse où le composteur est installé (numéro, rue, ville, code postal)	
Type d'immeuble (résidentiel) <input type="checkbox"/> Unifamilial (maison seule, en rangée ou jumelée) <input type="checkbox"/> Multifamilial (copropriété divisée ou indivise, deux logements et plus)	Type d'immeuble (non résidentiel) <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Commerce <input type="checkbox"/> Institution (école, garderie, CPE) <input type="checkbox"/> Autre, spécifier : _____ Nom de la place d'affaires : _____

PIÈCES JUSTIFICATIVES ET INFORMATIONS SUR LE COMPOSTEUR

<input type="checkbox"/> Facture (copie) <input type="checkbox"/> Photo <input type="checkbox"/> Lettre d'autorisation du propriétaire (si requis)	<input type="checkbox"/> Composteur Marque et/ou modèle : _____ <input type="checkbox"/> Vermicomposteur Marque et/ou modèle : _____ <input type="checkbox"/> Construction maison
--	---

J'accepte que l'on m'appelle dans le cadre d'un sondage sur le compostage domestique oui non

DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Je m'engage à respecter les détails de la subvention pour laquelle je fais la présente demande de remboursement et autorise un représentant de la Ville à visiter les lieux pour valider la conformité de la demande. J'atteste que la subvention demandée est utilisée pour une propriété située sur le territoire de Saint-Bruno-de-Montarville

Signature du propriétaire ou du représentant autorisé

Date (jour/mois/année)

Veillez retourner le formulaire dûment rempli et les pièces justificatives avant le 31 décembre 2019.

Par courriel : stephany.desjardins@stbruno.ca

Par la poste : Programme de soutien au compostage domestique
A/S Stephany Desjardins
1585, rue Montarville
Saint-Bruno-de-Montarville, Qc J3V 3T8

En personne : Pavillon technique
A/S Stephany Desjardins
1550, rue de l'Hôtel-de-Ville

Ce formulaire est disponible sur le site Web de la Ville à l'adresse stbruno.ca/compost.